

# Autorisation de communication de renseignements par téléphone avec mot de passe pour la clientèle d'affaires

Le nom de l'entreprise et l'adresse du siège doivent être indiqués **exactement** tels qu'ils figurent dans le registre du commerce ou dans des documents équivalents.

<b>Nom de l'entreprise</b> _____ _____	<b>Adresse du siège</b> Rue/n° _____
Inscrite au registre du commerce depuis _____ (ci-après «le mandant»)	NPA/localité _____ Pays _____

Le mandant soussigné autorise toute personne appelant Viseca Card Services SA (ci-après «Viseca») et indiquant correctement le mot de passe suivant

**Mot de passe** \_\_\_\_\_

(ci-après «le mandataire») à le représenter de la manière suivante vis-à-vis de Viseca:

Le mandataire est habilité à demander des renseignements sur les données client, les détails des factures, les limites, les transactions ou leur contestation et l'ensemble de la correspondance disponibles auprès de Viseca. Il est en outre autorisé à faire bloquer des cartes perdues ou volées. Le mandant certifie et accepte la validité du mot de passe jusqu'à sa révocation écrite ou à son remplacement par un nouveau. Il consent expressément à ce que la mention correcte du mot de passe actuel suffise pour se voir communiquer les renseignements susmentionnés. Il s'est lui-même assuré que seules les personnes autorisées pouvaient accéder au mot de passe. Viseca décline toute responsabilité en cas d'utilisation abusive du mot de passe. Le mot de passe indiqué dans le présent document remplace tout éventuel mot de passe précédemment convenu.

Il est expressément stipulé que la présente autorisation de communication de renseignements par téléphone ne prendra pas fin avec la faillite du mandant, mais continuera à déployer ses effets (article 35 du Code suisse des obligations).

La présente procuration est soumise au droit suisse, lequel détermine aussi la validité du droit applicable choisi par les parties au contrat. Le mandant et le mandataire reconnaissent **la compétence exclusive des tribunaux de l'endroit où se trouve la succursale de Viseca**. Cependant, Viseca a également le droit d'intenter une action auprès de tout autre tribunal compétent.

## Le mandant:

\_\_\_\_\_  
Lieu/date

\_\_\_\_\_  
Lieu/date

\_\_\_\_\_  
Prénom/nom de la personne autorisée à signer\* (en caractères d'imprimerie)

\_\_\_\_\_  
Prénom/nom de la personne autorisée à signer\* (en caractères d'imprimerie)

\_\_\_\_\_  
Signature autorisée (collective si nécessaire)

\_\_\_\_\_  
Signature autorisée (collective si nécessaire)

\* Joindre **obligatoirement** une copie signée d'une pièce d'identité (recto/verso) du **mandant** (des deux personnes en cas de signature collective).

Cachet de l'entreprise

**Prière d'envoyer le formulaire dûment rempli et signé, accompagné de toutes les copies de pièce d'identité, par courrier à  
Viseca Card Services SA, Hagenholzstrasse 56, Case postale 7007, 8050 Zurich.**